



PROCES VERBAL BUREAU FEDERAL FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL Le 24 avril 2020, à Paris

Membres ayant participé à la téléconférence : Christelle BONAVIDA, Fabien CARRETTE-LEGRAND, Frédéric GUERN, Jean-Marie MEURANT, Paul NGUYEN, Sylvain PONGE, Thierry RAPHET, Didier SEMINET.

Membres invités : Stephen LESFARGUES, François COLLET.

Il est constaté que 8 membres étant présents, le Bureau Fédéral peut valablement délibérer par voie de téléconférence sous la présidence de Didier SEMINET.

I. Vie Fédérale

Comités Départementaux

Les Comités Départementaux sont des associations Loi de 1901 constituées des clubs présents sur leur territoire. Conformément à la Loi de 1901, ces associations doivent être constituées de deux membres minima. En conséquence, les Comités Départementaux suivants sont mis en sommeil et ne peuvent donc pas voter à l'élection des représentants territoriaux à la Commission de répartition des fonds :

- 910101 - Comité Départemental de l'Ain (01)
- 910115 - Comité Départemental de l'Aude (11)
- 910231 - Comité Départemental de Creuse (23)
- 910524 - Comité Départemental des Hautes-Alpes (05)
- 910808 - Comité Départemental des Ardennes (08)
- 911008 - Comité Départemental de l'Aube (10)
- 911219 - Comité Départemental de l'Aveyron (12)
- 911807 - Comité Départemental du Cher (18)
- 911927 - Comité Départemental de la Corrèze (19)
- 912122 - Corse du Sud
- 912222 - Haute-Corse
- 912625 - Comité Départemental de la Drome (26)
- 913707 - Comité Départemental de l'Indre et Loire (37)
- 913912 - Comité Départemental du Jura (39)
- 914225 - Comité Départemental de la Loire (42)
- 914303 - Comité Départemental de Haute-Loire (43)
- 914507 - Comité Départemental du Loiret (45)
- 914619 - Comité Départemental du Lot (46)
- 915108 - Comité Départemental de la Marne (51)
- 915805 - Comité Départemental de la Nièvre (58)
- 916303 - Comité Départemental du Puy de Dôme (63)
- 916615 - Comité Départemental des Pyrénées Orientales (66)
- 916701 - Comité Départemental du Bas-Rhin (67)

- 917221 - Comité Départemental de la Sarthe
- 917301 - Comité Départemental de Savoie (73)
- 917425 - Comité Départemental de la Haute-Savoie (74)
- 917923 - Comité Départemental des Deux-Sèvres (79)
- 918219 - Comité Départemental du Tarn et Garonne (82)
- 918817 - Comité Départemental des Vosges (88)
- 918905 - Comité Départemental de l'Yonne (89)
- 919730 - Département Guyane (973)

Clôture de la période de candidature

Le Bureau Fédéral vote la fin de la période de candidature pour les représentants territoriaux (Ligues et Comités Départementaux) à la Commission de Répartition des Fonds au 24 avril 2020

Le Bureau Fédéral vote la fin de la période de candidature aux postes de membres du Comité Directeur au 24 mai 2020

Élection des représentants territoriaux à la Commission de Répartition de Fonds

Le Bureau Fédéral valide la procédure de vote des représentants territoriaux proposée par le Secrétaire Général et les membres du siège.

L'élection par les pairs des représentants territoriaux des Ligues et des Comités Départementaux se fera via l'outil Google Forms, outil gratuit présent dans le compte « G Suite » utilisé par la Fédération. La date de l'élection sera le 22 mai 2020.

Afin de respecter les contraintes d'identification liées au vote, les bulletins de vote seront envoyés à l'adresse électronique des organes déconcentrés figurant sur le logiciel fédéral à la date du 6 mai 2020.

Les votes seront ouverts du 6 au 22 mai.

Les électeurs devront voter pour un candidat unique ou voter blanc. Afin de savoir qui a voté, les adresses électroniques des votants seront demandées. Afin de préserver l'anonymat des votes, seul le Président de la Commission Fédérale Juridique, membre de la Commission de Surveillance des Opérations Électorales aura accès à cette information. Il ne pourra partager que le résultat du vote.

II. Assemblée Générale

Le Bureau Fédéral proposera au prochain Comité Directeur de tenir l'Assemblée Générale le samedi 20 juin 2020.

Afin de permettre une plus grande collégialité et bien que cela ne soit pas expressément indiqué dans nos règlements, le Bureau va établir un questionnaire à destination des clubs demandant si ils sont favorables à des votes électroniques lors de cette Assemblée Générale.

En fonction des réponses le Comité Directeur prendra la décision et établira les modalités des votes.

III. Comité Directeur

Le prochain Comité Directeur, toujours en période de confinement, se réunira par visioconférence le mardi 5 mai à 18h.

Ordre du jour :

- Approbations
- Commissions
- Contestations, Réclamations, Protêts, Discipline
- D.T.N.
- Vie du siège
- Vie Fédérale
- A.G.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h35. De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé par le Secrétaire Général.

Didier SEMINET
Président

Thierry RAPHET
Secrétaire Général

